

L'ESSENTIEL DU PLAN « CITOYENS DU SPORT »



Des mesures concrètes et 6,8 M€ supplémentaires mobilisés pour répondre aux besoins des associations sportives et des publics éloignés de la pratique sportive.

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, présidé par le Premier ministre, a permis de rappeler que le sport est un formidable outil éducatif, de mixité sociale et porteur de valeurs de fraternité et de respect. Les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.



Aider les clubs à se professionnaliser : **400 emplois supplémentaires d'éducatrices et d'éducateurs sportifs** dans les quartiers de la politique de la ville – une aide de 18 000 € par emploi et par an – 300 emplois dès 2015 et 2,7 M€ mobilisés.



Un plan « Citoyens du sport » dans chaque fédération – plan de développement des pratiques sur les territoires prioritaires – plan de formation pour les bénévoles (dirigeants, encadrants) et salariés aux valeurs citoyennes – 2 M€ pour les fédérations.



Former 1 500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans – par le dispositif SESAME pour l'emploi – 300 jeunes dès 2015 et 600 000 €.



Déployer le programme « **J'apprends à nager** » en particulier dans les territoires urbains et ruraux fragiles – + 1 M€ en 2015, soit des moyens multipliés par 3.



Accompagner les associations nationales qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires – 500 000 €.



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport grâce au Service Civique – **15 000 missions de Service Civique** proposées dans le sport entre 2015 et 2017.



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination dans le sport, qu'elles soient basées sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap – lancement d'une campagne de communication

